

Information municipale

Nous avons tous été bouleversés par la disparition brutale de Monsieur Gilbert Carvalho, qui nous a quitté après plus de 8 semaines de lutte contre la covid. Nous garderons de lui sa gentillesse et sa disponibilité auprès de chacun. Installé depuis une dizaine d'années à Moissieu, Gilbert avait su s'intégrer à la vie du village par sa participation lors d'évènements organisés par les associations. Il avait instauré une fête des voisins dans son quartier qui rassemblait chaque année, en juin, un nombre toujours plus important de participants, il aimait les rencontres et les discussions parfois passionnées qui s'organisaient autour d'un verre au bar du village.

Dès 2015, Gilbert avait été élu conseiller municipal. Réélu en 2020, il avait été tout naturellement désigné 2^{ème} adjoint et s'occupait plus particulièrement des dossiers liés à l'urbanisme. A ce titre, il assistait régulièrement aux différentes réunions organisées à l'initiative de la communauté de communes. Par ses connaissances, Gilbert a largement contribué au développement du projet d'agrandissement de la salle des fêtes, mais aussi aux aménagements réalisés à l'école, au bâtiment associatif et au local communal, et ne manquait pas d'idées pour des projets futurs.

Chacun de nous gardera le souvenir d'un homme compétent, d'humeur égale, chaleureux, disponible et toujours prêt à rendre service.

En sa mémoire, nous veillerons à mener à bien les projets dont il a été à l'initiative.

ON ne s'habitue pas à l'enchaînement de toutes ces périodes de confinement, ponctuées par d'autres où nous retrouvons une vie plus normale et plus conviviale. Il faut cependant faire confiance à tout le personnel médical, aux organismes de santé, et j'émet le souhait qu'en 2022 cette contamination par la covid et ses variants successifs disparaisse définitivement.

En attendant des jours meilleurs, chacun d'entre nous doit être vigilant, se protéger et prendre soin de soi, afin qu'individuellement nous ne soyons pas atteints par cette maladie, et par ricochet ne contaminions pas notre voisin.

Des mesures ont été prises à l'école : 2 services ont été instaurés à la cantine scolaire, des zones délimitées dans la cour ont été attribuées à chacune des 3 classes, et le bâtiment scolaire est régulièrement aéré.

Les animations proposées habituellement en début d'année par les différentes associations du village, sont réduites à la réalisation de spécialités ou préparations proposées en « vente à emporter », et j'ai une pensée pour les adhérents du club du 3^{ème} âge privés de leurs rencontres habituelles, les jeudis une fois par quinzaine à la salle des fêtes.

1/ Episodes de neige et déneigement.

Le début de l'hiver a été marqué par 2 périodes de chute de neige abondantes, mais brèves. La commune de Moissieu est propriétaire d'une lame de chasse-neige qui est, en cas de nécessité, adaptée sur le tracteur de Monsieur Romain Collion pour dégager les voies communales. Certains d'entre vous ont pu s'étonner que ce chasse-neige n'ait pas été utilisé dès les premières chutes de neige. La raison est simple : le redoux et la fonte de la neige ont été constatés dès les premières heures de la journée comme l'avaient annoncé les services météorologiques, et les routes étaient rapidement dégagées. J'invite également toutes les personnes qui doivent rejoindre la RD 538 (Vienne par Cour et Buis) d'éviter de passer par la route des Brosses traditionnellement plus enneigée, de privilégier la RD 51 et faire le détour par le carrefour de l'Embranchement (les services départementaux de voirie procèdent au déneigement des voies départementales, y compris la Montée des Murs, du Chêne, route des Trembles et de Bellegarde, dès les premières heures de la journée en cas d'enneigement important afin de faciliter le transport

scolaire). Je préconise également que les poids lourds soient, par précaution, garés sur les parkings jouxtant les voies déneigées en priorité, comme notamment le parking de la Montée du Chêne, la veille du jour annoncé de chute de neige.

2/ Information sur l'accompagnement « emploi renforcé » des allocataires du RSA.

En accord avec le département de l'Isère, il a été décidé que la communauté de communes EBER assurera désormais l'accompagnement des allocataires du RSA résidant sur l'ex-territoire de Beaurepaire. Dans ce contexte, une antenne a été créée dans les anciens locaux de la trésorerie de Beaurepaire. Ce lieu est mutualisé avec la Mission Locale de l'Isère Rhodanienne, désormais compétente pour accompagner les jeunes en recherche d'emploi. Contact : 04 74 86 63 75 (Mr Hervé JULLIEN).

Adresse du Service de l'Accompagnement Vers l'Emploi (SAVE) :

22, Avenue des Terreaux, 38270 – Beaurepaire

Ouverture du lundi au jeudi **sur rendez-vous** : de 8 h 30 à 12 h 30

et de 13 h 30 à 17 h 00

3/ Cimetière – attribution des concessions.

Le cimetière de Moissieu est situé dans une zone qui ne permet pas son extension. Depuis plus d'une année, une étude initiée par la mairie est en cours, afin de connaître les emplacements abandonnés, et pour lesquels nous n'avons pas d'information sur les familles inhumées et leurs descendants. Cette démarche permettra à l'horizon 2024 de libérer un certain nombre d'emplacements, remis à la disposition des familles qui en feront la demande auprès de la mairie.

A ce jour, quelques emplacements sont encore disponibles, mais en quantité limitée. Aussi, ils sont réservés aux familles qui habitent effectivement sur le territoire de la commune. Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au secrétariat de la mairie.

4/ Vitesse excessive au village.

Il arrive parfois que certains véhicules circulent à une vitesse excessive au centre du village, et notamment Montée des Murs et route des Platanes, devant la mairie. Ces deux voies sont situées « en agglomération » où la vitesse est limitée à 50 km/h au maximum (mais il n'est pas interdit de rouler plus lentement !). De plus, la visibilité sur la portion de la Montée des Murs, même si elle a été améliorée à la suite de l'aménagement de la piste cyclable, reste limitée, et une vitesse excessive pourrait entraîner des dégâts corporels importants en cas d'accident. Je pense notamment aux cyclomoteurs et trottinettes électriques qui peuvent prendre beaucoup de vitesse dans la descente au départ du village, et je ne suis pas sûr que seul un casque pourra permettre d'éviter de graves dommages corporels en cas de choc.

5/ Club de l'amitié du 3^{ème} âge.

Les rencontres et manifestations habituellement programmées en fin d'année ont été annulées, et les responsables du Club de l'amitié ont également pris la sage décision d'annuler les réunions habituellement prévues à la salle des fêtes les jeudis, tous les 15 jours. Ils ont cependant pu maintenir le lien avec leurs adhérents en leur distribuant fin décembre des dessins et témoignages réalisés par les enfants de l'école, en offrant une plante florale à l'occasion de 3 anniversaires, en distribuant mi-janvier la traditionnelle galette des rois réalisée par Monsieur Durand, boulanger à Pact, et avec le concours de la municipalité, à chacun des membres du club. Des articles plus détaillés et photos de ces différents événements seront publiés sur le prochain Petit Moissieurois.

6/ Elections présidentielles.

Les dates des prochaines élections présidentielles sont fixées au dimanche 10 avril (1^{er} tour) et dimanche 24 avril (2^{ème} tour). Les nouveaux arrivants à Moissieu peuvent s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 2 mars en ligne et jusqu'au 4 mars en mairie.